Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-219711157-20240417-del38-DE

Accusé certifié exécutoire REPUBLIQUE FRANCAISE Réception par le préfet 1,1704/2024 Publication DE LA

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents En exercice part à la Délibération

33 33 30

Date de la convocation 27 mars 2024

Date d'affichage de la délibération

Adopte à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à dix- huit trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents: M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX; Mme Christiane TREIL- ALBON; M Bruno FELICIANNE; M. Lucien BEAUZOR; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET; M. Rodrigue MOULIN; Mme Gladys BURAT; M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA; M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE; Mme Sylvie DAGONIA; M. Richard PROMENEUR; Mme Patricia VINGADASSALON; M. Martelin RATIER; Mme Clara RIGAH; M. Arthur MARICEL; Mme Karine GATIBELZA; M. Didier MARICEL; Mme Annick ABELA; M. Patrick AJAS; M. Benjamin GRACCHUS; Conseillers Municipaux.

Représentés: Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT Mme Cindy ARNASSALON par Mme Karine GATIBELZA Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON Mme Francia ROSAMONT par M. AJAS Patrick M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents: Mme Sonia MERCADIER; Mme Edwige BEMATOL; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2024/04/38

PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET « PLANTATION LESPRI FLANM »

A l'occasion de l'organisation des XXXIIIe jeux olympiques du 26 juillet au 11 août 2024 à Paris, l'exploitation agricole Bioprod située à Lamentin a présenté un projet mêlant valeurs sportives et engagement citoyen.

Il s'agira de profiter du passage de la flamme olympique sur notre territoire le 15 juin 2024, pour faire rayonner la Guadeloupe et singulièrement le Lamentin de manière pérenne.

En effet l'équipe de l'exploitation Bioprod propose une opération destinée à créer un verger en agriculture biologique dont l'implantation au sol soit visible du ciel gravant l'inscription « Gwadloup Terre de champions ». Aux cotés de ce verger sera créée également une cacaoteraie dont la production servira à la fabrication des chocolats de Mme Naomie Martino Maitre chocolatier torréfacteur guadeloupéenne.

L'équipe autour de ce projet est constituée de :

- -Felix Combes, exploitant agricole
- -Rhonny Gélabale, pépinierriste

cusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20240417-del38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024 Publication : 17/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



- -Naomie Martino, Maitre chocolatier torréfacteur
- -Jimmy Bibrac, Maitre restaurateur
- -Miguel Combes, Tambouyé percussionniste
- -Benoit et Sylvia Puissant Caraïbe Factory
- -Brother Jimmy, Communicant Brother island

La marraine officielle du projet est Méline Nocandy championne olympique de Hand-ball.

Plusieurs dates viennent constituer le cœur du projet :

- Le 26 mars 2024, à l'occasion de la journée olympique et paralympique, 144 élèves des écoles élémentaires Emmanuel Bideau de Pierrette et Jules Auguste Bégarin de la Rosière initieront la plantation du verger lors d'une sortie pédagogique sur l'exploitation agricole.
- Le 17 avril 2024, les jeunes du pôle espoir du CREPS continueront la plantation du verger avec la participation de Laura Flessel quintuple médaillée olympique en escrime.
- Le 16 juin 2024 une soixantaine de champions olympiques dont plusieurs porteurs de la flamme procèderont à la plantation de la cacaoteraie. Lors de cette journée un « village de la flamme » se tiendra sur l'exploitation recevant l'ensemble des partenaires et participants au projet.



Ce projet recouvre plusieurs dimensions et dépasse les seuls enjeux liés au sport et à l'environnement. En effet il comporte -une portée sociale de par la participation et la collaboration des scolaires de la ville, des jeunes du lycée hôteliers, du lycée agricole, de l'Université des Antilles. -Une dimension économique et touristique, en effet à terme l'exploitation deviendra un lieu de visite touristique et de promotion du territoire.

Le budget total de ce projet s'élève à 273 092, 63€ et se décompose comme suit :

DESIGNATION	MONTANT
Plantation (marquage au sol + cacaoteraie)	29 270,00€
Voirie (accès et stationnement)	69 586,48€
Réception (chapiteau, restauration)	30 000,00€
Animation	10 000,00€
Prise d'image 360	9 754,15€
Indemnisation stagiaire Master 2	6000,00€
Géographie aménagement environnement et	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20240417-del38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Publication : 17/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



développement	
Clôture	20 832,00€
Plateforme réception	97 650,00€
TOTAL	273 092,63€

Il est à noter que la DRAJES Guadeloupe et le conseil régional sont également partenaires du projet.

Dans ce cadre, l'équipe Bioprod a sollicité la ville de Lamentin pour :

- -l'organisation d'une sortie pédagogique avec les scolaires lamentinois lors de la journée olympique et paralympique du 26 mars 2024.
- Une participation financière permettant de couvrir la rémunération d'une stagiaire de l'Université des Antilles à hauteur de 6000€
- -Un appui logistique et un prêt de chapiteau lors de la journée du 16 juin 2024 et du village de la flamme.

Suite à cette demande, Il est proposé de valider les points suivants :

- l'organisation d'une sortie pédagogique avec les scolaires lamentinois lors de la journée olympique et paralympique du 26 mars 2024 et l'engagement des frais de transport correspondants d'un montant de 590,00€
- -Le versement d'un montant de 6000€ à l'EURL Bioprod au titre de l'indemnisation d'une stagiaire de l'Université des Antilles.
- -La mise en œuvre de l'appui logistique demandé.

Le conseil Municipal

Considérant l'attribution du label « Terre de jeu » à la ville de Lamentin,

Considérant, l'opportunité d'inscrire Lamentin dans un projet de valorisation du territoire via les valeurs du sport,

Considérant, la portée sociale, économique et touristique du projet « Lespri Flanm »

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

- **Article 1**: D'approuver le versement d'une somme de 6000€ à l'EURL Bioprod au titre de l'indemnisation d'une stagiaire de l'Université des Antilles
- **Article 2:** D'approuver l'engagement des frais de transport d'un montant de 590,00€ pour l'organisation de la sortie pédagogique du 26 mars 2024.
- **Article 3**: De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711157-20240417-del38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Publication : 17/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Article 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE